

38^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 26 juin 2018 à 19h30

A la Halle de gymnastique à Bassecourt

- Présidente** : Mme Yvonne LUCCHINA, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants :
Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat et M. Gérard Ruch.

M. Raphaël Messerli, Chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 23 du 13 juin 2018, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

Mme la Présidente Yvonne Lucchina a le plaisir d'ouvrir la séance à la Halle de gymnastique à Bassecourt. Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli, M. Mirco Bellè (administrateur financier), les représentants de la presse et le public.

Mme Yvonne Lucchina communique que le bureau du Conseil général, dans sa séance du 7 juin 2018, a pris la décision de ne plus donner lecture de l'ordre du jour. Chacun et chacune ayant pu en prendre connaissance sur le site internet de la Commune.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) intervient concernant l'ordre du jour. Il rappelle que le bureau du Conseil général a comme rôle principal l'établissement de l'ordre du jour du prochain Conseil général. 12 points ont été programmés pour le Conseil général de ce soir. Or, il constate que les points 8, 12 et 14 ont été ajoutés par le Conseil communal après la séance du bureau. M. Ballaman aimerait que le point 14 soit reporté au prochain Conseil général. Lors de leur séance, le groupe PS-Verts n'avait pas eu connaissance de l'inscription de ce point à l'ordre du jour et encore moins du contenu donné en réponse à la motion n° 9.

Le Conseil général accepte à une majorité évidente de reporter le point n° 14 à la prochaine séance du Conseil général. L'ordre du jour est accepté en tenant compte de la suppression du point n° 14.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Gérald Membrez (PCSI) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.
M. Vincent Voyame (PCSI) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury.
M. Bernard Vallat (PDC) est excusé et non remplacé.
M. Kevin Challet (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Bernhard Wipfli.
M. David Schneider (HSA) est excusé et remplacé par M. Patrick Müller.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 8 mai 2018.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai 2018 est accepté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Mme Yvonne Lucchina communique qu'elle a assisté au spectacle de l'école primaire à Glovelier "Pagaille chez les facteurs" le 14 juin 2018 à Glovelier.

M. Gérald Steiner, vice-président du Conseil général, a représenté le Conseil général le 14 juin à l'apéritif d'inauguration "Les Montates 2" à Glovelier et le vendredi 22 juin à l'apéritif officiel de la fête Bassecourt s'amuse.

Le bureau du Conseil général a reçu la démission de Mme Jessica Wisser, Conseillère générale suppléante pour le groupe PDC, en raison de son déménagement hors de la commune de Haute-Sorne. Il appartient au groupe PDC de désigner un-e remplaçant-e.

Suite à une question orale posée par M. Christophe Terrier (PS-Verts) le 20 mars 2018, M. Raoul Jaeggi n'avait pas pu répondre séance tenante et avait promis une réponse ultérieure. Il explique que la mise en place de la certification des pâturages boisés concerne plus les Franches-Montagnes que Haute-Sorne. Cela concerne un peu Glovelier. M. Jaeggi trouve le projet globalement bon. Sur la réponse à la consultation, il a été souligné que le projet est très complexe et coûteux.

M. le Maire annonce la mise sur pied de la GED (gestion électronique des documents). Les documents seront scannés et stockés sur support informatique.

M. le Maire signale que nous sommes à bout touchant concernant le processus d'audition de BDO au service de la voirie et à l'urbanisme.

Concernant le réaménagement des bureaux et guichets de l'administration, des plans ont été établis et nous sommes dans la phase des devis. Des informations suivront.

A titre d'information, M. le maire indique que l'inauguration du réservoir de Saint-Brais et la conduite d'eau à Montmelon s'est déroulée samedi 23 juin.

Le journal Clin d'œil sera remplacé par une information communale, qui paraîtra 4 ou 5 fois par an.

Le Conseil communal a appris que la crèche-garderie à Courfaivre fermerait ses portes en 2019. Des démarches sont en cours pour créer une UAPE à Courfaivre.

4. Questions orales

M. Jean-Marie Allimann (PDC) communique que Canal alpha a annoncé qu'une plainte pénale a été déposée par rapport au rapport du CFI. Le Ministère public va ouvrir une enquête. Il se demande comment va travailler le Conseil communal dans de telles circonstances. Il salue l'excellent travail de l'exécutif.

M. le Maire répond que le Conseil communal a fait un travail considérable. Le Ministère public avait reçu une plainte pénale d'un collègue. Alors comment continuer de travailler dans de telles conditions. M. le Maire est très fâché. Il relève que le Conseil va réagir et ne va pas en rester là.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) est satisfait.

M. Lionel Socchi (HSA) souhaitait poser une question par rapport à la crèche-garderie, mais comme M. le Maire en a parlé dans les communications, il s'abstient de poser une question.

Mme Valérie Soltermann (HSA) rappelle que le 20 mars 2018, le Conseil général a approuvé le message n° 111 pour améliorer le réseau informatique de l'école primaire de Haute-Sorne. Un tableau récapitulatif des coûts accompagnait le message. Ce crédit a été accepté à l'unanimité par les Conseillers généraux. Les responsables des groupes PS-Verts et PDC ont relevé le caractère urgent, la nécessité d'engager ce montant pour le bon fonctionnement de l'école. Le groupe HSA partage leur avis et souhaite avoir des informations sur ce dossier. Mme Soltermann pose les questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il un coût définitif pour la mise en conformité de ce réseau et à combien se monte-t-il ?
- Le Conseil communal peut-il nous informer si la mise en chantier a commencé ? Est-ce que les travaux seront réalisés d'ici aux vacances de manière à fonctionner au plus vite et surtout pour la rentrée scolaire ?
- Les liaisons téléphoniques seront-elles commutées au 30 juin sur le numérique, selon les recommandations du Département de la formation dans le message n° 111 ?

M. Etienne Dobler répond qu'il peut garantir que dès l'entrée en fonction de l'informaticienne engagée à l'administration, un mandat lui a été donné. Suite à des interventions, un devis est en notre possession et les travaux vont bon train. Ils seront terminés pour la rentrée scolaire.

Mme Valérie Soltermann (HSA) est partiellement satisfaite.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) a lu dans le dernier bulletin du SEOD de juin 2018 que différents moloks ont été posés dans plusieurs localités. Il sait que nous avons à Haute-Sorne quelques situations provisoires comme celle de Glovelier.

- M. Ballaman demande ce qu'il en est de la mise en place d'éco-point dans notre commune ?
- Quel est l'état de situation des projets en cours et le délai quant à leur réalisation ?

Mme Géraldine Beuchat répond que les écopoints et les moloks sont deux sujets différents. Le projet de déchèterie régionale a été refusé par la plupart des communes, mais pas Haute-Sorne. Nous planchons sur une solution. Soulce a un projet d'écopoint, mais il y a des oppositions. L'écopoint à Glovelier, vers le terrain de football, est en construction. Concernant les Moloks, ce n'est pas toujours simple de trouver un emplacement sur du terrain communal et sur du terrain privé. Une information sera donnée aux citoyennes et citoyens cet automne. Pour le SEOD, les demandes de permis de construire des Moloks doivent être déposées jusqu'au 31 décembre 2018.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) est satisfait.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) signale que plusieurs rénovations de bâtiments sont en cours, en particulier au centre du village de Courfaivre avec un changement d'affectation puisqu'ils sont transformés en locatifs. Ces démarches sont positives pour revitaliser le centre du village et densifier l'habitation plutôt que de l'étendre. Il relève que le revers de la médaille est la problématique du parcage qui fait déjà parler d'elle. Les places actuellement disponibles sont communales et à disposition des citoyens. Elles seront très prisées par les nouveaux locataires qui entreront dans ces bâtiments rénovés. M. Ballaman ne sait pas dans quelle mesure les propriétaires et investisseurs ont prévu des places de parc pour leurs locataires. Si tel ne devait pas être le cas, ils devront se tourner auprès des places de parc d'utilité publique et gratuites. Il aimerait connaître la stratégie ou les intentions du Conseil communal quant à cette nouvelle problématique.

M. Ballaman pose les questions suivantes :

- Moyennant quelques modifications de circulation ou quelques investissements, la création de places de parc est-elle possible à court terme ?
- Un parking collectif est-il envisagé ?
- Ces nouveaux utilisateurs devront-ils payer les places de parc ?
- Des mesures sont-elles imaginées pour encourager les transports publics ?

M. Gérard Ruch répond que depuis une année il manque des places de parcs. Cela pose des problèmes. Il y a une augmentation du nombre de véhicules et aussi d'appartements. On le constate à Courfaivre, mais aussi à Bassecourt et Glovelier. Nous allons faire un recensement et prendre des mesures rapidement. On pourrait fixer une taxe pour places de parc manquantes, notamment pour les bâtiments rénovés ou créer des zones bleues. On devra faire une planification des places de parc, mais aussi voir pour la sécurisé, les places vertes, etc. Nous allons proposer de confier un mandat à un professionnel pour réaliser une étude et procéder à un développement d'un réseau urbanistique.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) est satisfait.

5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2017 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des Bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message n° 114 du Conseil communal au Conseil général du 4 juin 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler, conseiller communal responsable du dicastère "Finances impôts et informatique" présente les comptes communaux 2017 et donne quelques informations. Les comptes de fonctionnement 2017 présentent un bénéfice de Fr. 375'866.54, alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de Fr. 644'780,-. En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal relève que plusieurs investissements (passage sous-voies à la Gare, éclairage public LED, etc.) ont été réalisés pour un montant brut de Fr. 5.55 mios. Le Conseil communal fait aussi observer que les années à venir seront difficiles pour la gestion des finances communales. Il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses. Il veillera également au respect du budget. La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée les 3, 4, 7, 8 et 9 mai 2018. Elle fait l'objet d'un rapport. Les comptes ont été acceptés par la commission des finances et une séance de travail a été organisée à l'intention des responsables de groupes.

M. Etienne Dobler présente en détail les comptes 2017 à l'aide d'un powerpoint.

La discussion est ouverte.

M. Gérald Steiner (PDC) relève la clarté et la présentation sans reproche des comptes. Ce bénéfice est dû aux rentrées d'impôts. Le groupe PDC félicite et remercie le service financier et le Conseil communal. Il met un bémol au sujet du CCSC à Courfaivre. Il y a des responsabilités aux niveaux pénal et civil. La prescription est de 15 ans au plan pénal. Le groupe PDC a déposé une question écrite à ce sujet. Le groupe PDC approuve sans aucune réserve les comptes 2017.

M. Blaise Schüll (PCSI) indique sa satisfaction concernant le bénéfice des comptes 2017. Il souligne la bonne tenue des comptes et le respect du budget. Il remercie le Conseil communal, le service des finances et le personnel, tout en demandant de rester vigilants. Le groupe (PCSI) acceptera les comptes à l'unanimité.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) communique que le groupe PS-Verts a pris connaissance des comptes communaux et se réjouit du résultat positif. La santé financière de la commune s'est nettement améliorée et le recours aux emprunts se fait désormais à des conditions particulièrement attrayantes pour ne pas dire surréalistes. A ce sujet, nous devrions examiner des synergies avec d'autres entités dans lesquelles la commune est partie prenante. Il pense par exemple au syndicat de l'école secondaire.

Même si les résultats sont positifs, ils ne l'ont pas été au détriment des investissements. La commune de Haute-Sorne n'a pas rechigné à la dépense dans tous les domaines et surtout dans tous les villages. Les craintes émises au moment de la fusion ne se sont heureusement pas vérifiées.

M. Ballaman souligne également la professionnalisation dans le domaine particulier et complexe de la tenue comptable des finances communales. A ce propos, les communes devront mettre en application un système dénommé MCH2 dès 2019 déjà. Le groupe PS-Verts estime que cette volonté du Gouvernement n'est pas réaliste et qu'un report de délai serait judicieux pour permettre une formation adéquate du personnel. Dans ce contexte en constante mouvance, le groupe PS-Verts tient à féliciter et remercier le service financier pour son excellent travail. Remerciements également aux conseillers communaux pour la gestion financière de leur dicastère. Le groupe PS-Verts va approuver les comptes tels que présentés.

Pour M. Yoann Schaffter (UDC), au vu du bénéfice réalisé, son groupe demande des possibilités de baisser la pression fiscale. Il remercie le Conseil communal et le personnel.

M. Noël Pedreira (HSA) se joint aux remerciements et aux félicitations. Le domaine est complexe et il remercie tous les acteurs. Il se réjouit de lire la question écrite de M. Gérald Steiner.

La discussion est close.

Passés au vote, les comptes communaux 2017 sont acceptés à l'unanimité.

M. Etienne Dobler présente ensuite les comptes bourgeois 2017 de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

Bassecourt : excédent de produits de Fr. 15'389,-
Courfaivre : excédent de charges de Fr. 11'856,-
Glovelier : excédent de produits de Fr. 13'985,-
Soulce : excédent de produits de Fr. 12'468,-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Passés au vote, les comptes bourgeois 2017 de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce sont approuvés à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 495'000,- nécessaire à la viabilisation des terrains du plan spécial "Fin de Charrère" à Soulce (Message n° 115 du Conseil communal au Conseil général du 4 juin 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch, conseiller communal responsable de l'urbanisme, présente ce point de l'ordre du jour. A Soulce, le plan d'aménagement local prévoyait le développement de la parcelle n° 11, affectée à la zone centre (CAa), par plan spécial obligatoire. Les Autorités ont donc préparé un projet de développement de l'habitat et des activités artisanales locales sur cette parcelle, située dans le vieux village à l'arrière de la cure et de l'ancienne école. Un plan spécial nommé "Fin de la Charrère" a donc été élaboré et est entré en vigueur le 5 mai 2018. Le plan spécial s'étend sur une superficie de 4'575 m² constructibles, répartis sur 7 parcelles en zone centre. Si le crédit est accepté, les travaux pourraient débuter à l'automne 2018 et les parcelles seraient disponibles au printemps 2019. Le montant du crédit comprend le coût des travaux et d'études relatifs à la viabilisation du PS "Fin de la Charrère".

Il est demandé de donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet, de déterminer le prix de vente au m², ainsi que de signer les actes de ventes des parcelles une fois viabilisées.

La discussion est ouverte.

M. Blaise Schüll (PCSI) relève que ce crédit est très important pour le développement de Soulce et cela montre que la Commune de Haute-Sorne ne laisse pas tomber les petits villages. Il ajoute que l'on peut voter pour Soulce jusqu'au 5 août 2018 en compétition du plus beau village de Suisse.

Mme Catherine Beuchat (HSA) relève qu'aucune maison familiale n'a été construite à Soulce depuis plus de 10 ans. Ces terrains vont enfin permettre à Soulce de se développer. Le groupe HSA va accepter ce crédit.

La parole n'est plus demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 495'000,- nécessaire à la viabilisation des terrains du plan spécial "Fin de Charrère" à Soulce est accepté à l'unanimité, ainsi que de donner les compétences au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet, déterminer le prix de vente au m², ainsi que de signer les actes de ventes des parcelles une fois viabilisées.

7. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 580'000,- TTC nécessaire à la réfection du chemin d'accès à la Métairie de Domont, sur le territoire de Soulce et l'amélioration de la desserte forestière (Message n° 116 du Conseil communal au Conseil général du 4 juin 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Frédéric Juillerat, conseiller communal responsable des travaux publics, présente le projet. Il relève que le message est assez complet. Le chemin d'accès à la métairie de Domont, long de plus de 4 km,

permet de desservir de grandes surfaces forestières et agricoles. Il nécessite une remise en état sur l'ensemble du tracé, qui peut être séparé en trois portions :

1. La partie inférieure, longue de 1'251 m', est constituée d'un chemin stabilisé (ciment-Glorit) recouvert d'un enduit bitumineux et d'un gravillonnage. Au vu de l'état du chemin, affaissements ponctuels, nids de poule, une réfection d'impose.
2. La partie médiane (1'850 m') est un chemin groisé, pentu par endroits et plus ou moins dégradé. Les coûts d'entretien sont élevés en raison de la forte pente et du trafic. Le goudronnage d'une partie de ce tronçon, ainsi que sa réfection en groise ou groise-ciment sur les autres parties permettra d'y remédier.
3. La partie supérieure (1'100 m'), également en groise, est très pentue et difficilement praticable avec un véhicule ordinaire. Il est prévu la pose d'un enrobé sur la partie la plus pentue et une réfection en groise du reste (forêts privés).

Dans le cadre du projet, il est également prévu de desservir les forêts inaccessibles de Domont, ainsi que la partie supérieure du pâturage par la construction de pistes (forêts et pâturages en grande partie privés).

Les autorités cantonales agricole et forestière prévoient de subventionner à plus de 50 % ces travaux pour autant qu'ils soient intégrés dans un projet global, dont le maître d'ouvrage est la commune. La réalisation des travaux est prévue en 2019. Les demandes de subventions ont été faites auprès de l'Office de l'environnement et du Service de l'économie rurale. Un crédit d'investissement fédéral de Fr. 100'000,- pourra être octroyé à la commune, remboursable sur 10 ans. Un crédit de construction de Fr. 250'000,- pourra également être octroyé pour la réalisation des travaux. La demande de crédit porte sur un montant de Fr. 580'000,-.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Allimann (groupe PDC) communique que son groupe va approuver le crédit. Il pose les questions suivantes :

Une réflexion a été faite il y a 10 ans, est-ce que l'on peut garantir la durabilité ?

M. Frédéric Juillerat répond que le chemin est en très mauvais état. Il s'agit d'un enrobé ciment (Glorit) mélangé avec le matériel du chemin qui est concassé. Les conditions sont réunies pour le refaire, avec une subvention de l'Office de l'environnement.

M. Allimann demande qui en assume l'entretien ?

M. Frédéric Juillerat répond que la commune en assume l'entretien.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) signale que son groupe va accepter le crédit. Le groupe PS-Verts a relevé dans leurs discussions que le ravinage semble assez fréquent avec les orages que nous avons subis. Des dommages sur ces chemins surviennent si l'entretien des renvois d'eau n'est pas suffisant à l'instar de ce que nous avons constaté au droit à Glovelier, par exemple. Il semble donc indispensable de prévoir assez de renvois d'eau et surtout de les entretenir. Le groupe PS-Verts avait, dans le cadre d'une question orale, suggéré que nous puissions avoir recours à l'aide de personnes astreintes à l'assurance-chômage pour de tels travaux.

Un autre élément est ressorti concernant le financement de ce crédit. Une participation de Fr. 60'000,- est avancée pour la bourgeoisie de Soulce et de Fr. 95'000,- pour les privés. Ces montants sont-ils formellement acceptés ou s'agit-il de prévisions ? Qu'en est-il du fonds d'entretien dont le prélèvement s'élève à Fr. 120'000,- alors que selon les comptes de ce soir ce fonds a un montant disponible de Fr. 63'000,- ?

M. Frédéric Juillerat répond que les parties en enrobé et en Glorit ne nécessitent plus de renvois d'eau et pour les parties en groise, un nombre suffisant de renvois d'eau sera prévu.

Les montants ont été estimés par le bureau d'ingénieurs. Les partenaires se sont engagés au niveau financier.

Mme Céline Grellier (HSA) demande si les chiffres sont fiables ?

M. Frédéric Juillerat répond que les calculs sont établis par un bureau d'ingénieur. Le Conseil communal n'a pas sorti ces chiffres d'un chapeau.

Passé au vote, le crédit de Fr. 580'000,- TTC nécessaire à la réfection du chemin d'accès à la Métairie de Domont, sur le territoire de Soulce et l'amélioration de la desserte forestière est accepté à l'unanimité, ainsi que de donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

8. Répondre à la question écrite n° 29, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : "Vérification des comptes".

Mme Céline Grellier (HSA) est satisfaite de la réponse écrite du Conseil communal.

9. Répondre à la question écrite n° 30, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : "Marchés publics".

Mme Céline Grellier (HSA) est non satisfaite de la réponse écrite du Conseil communal.

10. Répondre à la question écrite n° 31, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : "Tour à Hirondelles".

Mme Céline Grellier (HSA) est satisfaite de la réponse écrite du Conseil communal.

11. Répondre à la question écrite n° 32, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : "Prévoyance professionnelle pour les employés de notre commune".

Mme Céline Grellier est partiellement satisfaite de la réponse écrite du Conseil communal.

12. Répondre à la question n° 34, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : "Rapport final du CFI : quelle mise en œuvre des recommandations ou exigences émises".

M. Noël Pedreira (HSA) est partiellement satisfait de la réponse écrite du Conseil communal.

13. Répondre à la question n° 36, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : "Développement immobilier : oui ... mais pas à n'importe quel prix".

Mme Céline Grellier (HSA) est partiellement satisfaite de la réponse écrite du Conseil communal.

14. Motion n° 9, intitulée : "Service de redistribution d'aliments invendus".

Ce point a été supprimé. Il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

15. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Blerim Sacipi.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande. M. Blerim Sacipi est né le 7 novembre 1997 à Delémont. Il est domicilié à Bassecourt et possède le permis d'établissement C. M. Sacipi est né en Suisse et a grandi ici. Tous ses amis vivent en Suisse et il se sent plus Suisse qu'étranger. Il parle français et il se sent dans son pays en Suisse.

L'audition s'est déroulée le 24 avril 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Blerim Sacipi obtienne le droit de cité communal et cantonal.

M. le Maire souhaite de bonnes vacances d'été à toutes les personnes présentes et donne rendez-vous en septembre en pleine forme.

Mme Yvonne Lucchina donne connaissance d'une question écrite du groupe PDC intitulée : "Centre culturel de Courfaivre : qu'en est-il des responsabilités et qui va finalement payer ?".

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Yvonne Lucchina remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée, ainsi que de belles vacances estivales.

Mme Yvonne Lucchina lève la séance à 21h40.

Bassecourt, le 26 juin 2018.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire



Yvonne Lucchina



Gérald Kraft